



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

C2130-Direction de l'aménagement et des déplacements-Déplacements

DELIBERATION N° D.2022.02.8

du Conseil communautaire du 15 février 2022

Révision du schéma directeur des circulations douces de Versailles Grand Parc (2022)

Date de la convocation : 8 février 2022

Date d'affichage : 16 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Monsieur Charles RODWELL

Rapporteur : Mme Marie-Hélène AUBERT

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, Mme Vanessa AUROY, Mme Martine BELLIER, M. Patrice BERQUET, Mme Dorothée BILGER, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Fabien BOUGLE, Mme Sonia BRAU, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DARCHIS, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Jérémy DEMASSIET, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Jocelyne HANNIER, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Christophe KONSDORFF, M. Henri LANCELIN, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, M. Jean-Philippe LUCE, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON

Absents excusés:

M. Renaud ANZIEU (pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT), M. Luc WATTELLE (pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET), M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), M. Jean-François BARATON (pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à Mme Martine BELLIER), Mme Christine CARON (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), Mme Violaine CHARPENTIER (pouvoir à Mme Martine BELLIER), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme Marie-Hélène AUBERT), Mme Emmanuelle DE CREPY (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à M. François DARCHIS), M. Richard DELEPIERRE (pouvoir à M. Benoît RIBERT), Mme Elodie DEZECOT (pouvoir à M. Jérémy DEMASSIET), Mme Caroline DOUCERAIN (pouvoir à M. Patrice BERQUET), M. Bruno DREVON (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), Mme Lydie DUCHON (pouvoir à Mme Sonia BRAU), M. Stéphane GRASSET (pouvoir à Mme Vanessa AUROY), M. Kamel HAMZA (pouvoir à M. Henri LANCELIN), Mme Jane-Marie HERMANN (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS), M. Arnaud HOURDIN (pouvoir à Mme Géraldine LARDENNOIS), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à M. Charles RODWELL), Mme Magali LAMIR (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), M. Erik LINQUIER (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Emmanuel LION (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), Mme Lucie LONCLE DUDA (pouvoir à M. Christophe KONSDORFF), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Charles RODWELL), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. François DE MAZIERES), M. Jean-François PEUMERY (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Béatrice RIGAUD-JURE

(pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), M. Richard RIVAUD (pouvoir à Mme Anne-Sophie BODARWE), M. Alain SANSON (pouvoir à Mme Pascale RENAUD), Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. Philippe PAIN), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), M. Pascal THEVENOT (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), M. Marc TOURELLE (pouvoir à Mme Géraldine LARDENNOIS), Mme Sophie TRINIAC (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN (pouvoir à M. Benoît RIBERT).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu le Code du domaine de l'Etat ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code du patrimoine ;

Vu le plan vélo de l'Etat 2018 ;

Vu le plan vélo de la région d'Ile de France 2017 ;

Vu la délibération n°2011-06-03 du Conseil communautaire du 28 juin 2011, relative à la modification du schéma directeur des circulations douces de Versailles Grand Parc et l'adoption du plan vélo ;

Vu la délibération n°2013-12-21 du Conseil communautaire du 10 décembre 2013 modifiant le schéma directeur cyclable des circulations douces ;

Vu la délibération n°2016-06-13 du Conseil communautaire du 27 juin 2016 modifiant le schéma directeur cyclable des circulations douces ;

Vu la délibération n°2019.06.1 du Conseil communautaire du 24 juin 2019, relative à la révision du schéma directeur des circulations douces de Versailles Grand Parc (2019) ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 décembre 2021 ;

Vu le budget de l'exercice en cours ;

- Le 28 juin 2011, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'est dotée d'un schéma directeur des circulations douces dont la principale mission était la mise en valeur des richesses patrimoniales et paysagères autour de la constitution d'un axe structurant cyclable de 22 kilomètres, désigné « la dorsale ».

Avec l'essor des politiques publiques en faveur du développement du vélo du quotidien, la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc a fait évoluer son schéma directeur le 24 juin 2019 en identifiant de nouveaux itinéraires cyclables structurants et à vocation « utilitaire ».

Depuis cette révision, le développement du réseau cyclable est dynamisé par des projets d'ampleur, notamment le RER-Vélo, dont plusieurs branches traversent le territoire, et les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 en prévision desquels des liaisons cyclables devront être aménagées pour relier les différents sites accueillant les épreuves.

- Ainsi, la révision du schéma directeur des circulations douces doit prendre en compte ces différents enjeux : le développement de la pratique du vélo du quotidien d'une part et les grands projets de territoire à venir d'autre part. Cette révision permet également d'améliorer la continuité de la dorsale cyclable initiée en 2011 avec le renforcement du lien entre la Plaine de Versailles et la Vallée de la Bièvre.

Au total, près de 17 kilomètres de nouveaux itinéraires cyclables intercommunaux ont été inscrits au nouveau schéma directeur annexé à la présente délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

d'approuver la révision 2022 du schéma directeur des circulations douces de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc annexé à la présente délibération.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 37

Nombre de pouvoirs : 39

Nombre de suffrages exprimés : 73 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 73 voix , 3 abstentions (Monsieur Renaud ANZIEU, Monsieur Fabien BOUGLE, Madame Lydie DULONGPONT.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.